

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019 (accusé de réception du 02/10/2019)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Subventions aux associations jeunesse
Année 2019**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 3 450 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2019, les subventions ci-dessous :

| DOMAINES | Imputations budgétaires | Associations | Montants |
|---------------------|--------------------------------|---|-----------------|
| ASSOCIATIONS | 6574.7101.40 | MPT Ergué Armel- Projet Vacances Familles | 800 € |
| | | MPT Ergué Armel- formation animateurs "jeux du monde" | 1650 € |
| | | MPT Ergué Armel – « le Braden se surpasse » | 1 000 € |

2 - à signer l'avenant financier à la convention de partenariat entre la ville et la MPT d'Ergué-Armel.